# Le CESE se penche sur le sommet de Rio



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 23/02/2012

Saisine liée : RIO+20 : UN RENDEZ-VOUS MAJEUR POUR L'AVENIR DE LA PLANÈTE

Une nouvelle autosaisine de la section des affaires européennes et internationales

L'année 2012 sera marquée par un nouveau rendez-vous majeur sur lequel notre assemblée ne peut faire l'impasse : la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« Rio + 20 »).
Et, dans le droit fil de ses récents avis « Au coeur du G20 : une nouvelle dynamique pour le progrès économique, social et environnemental » et « Les négociations climatiques internationales à l'aune de la Conférence de Durban », la section des affaires européennes et internationales se propose de consolider et d'approfondir sa réflexion et ses recommandations sur la dimension « gouvernance, sur la scène internationale, du développement durable ».

À cette fin, le CESE envisage d'aborder l'avant-projet autour de trois axes principaux :

***L'enjeu d'une meilleure cohérence de l'action des institutions internationales et des gouvernements***

Face à la crise actuelle – à la fois économique, sociale et environnementale et à l'urgence d'agir, le défi de la gouvernance mondiale ne peut être abordé que par une approche pragmatique et réaliste reposant sur la recherche d'une synergie entre les différentes organisations agissant dans les domaines de l'économie, du commerce, de l'agriculture, du travail, de la santé, de l'éducation ; le renforcement du pilier environnemental avec la création à cette fin d'une organisation mondiale de l'environnement ; l'adoption de nouveaux indicateurs plus cohérents et plus complets que le PIB et l'IDH pour reconnaître et exprimer le caractère transversal du développement durable et promouvoir ainsi la prise en compte effective des normes sociales et environnementales, les notions de travail décent, etc…

***La consolidation des coopérations et des partenariats internationaux :***

Si les grandes conférences internationales ont vocation à participer à la construction de la gouvernance du développement durable, force est de constater que leur action rencontre vite des limites, faute de consensus politique et de réelle volonté de respecter, au sein de la communauté internationale, les engagements souscrits. L'affirmation du multilatéralisme ne saurait suffire pour progresser vers des modes de gouvernance qui soient adaptés à l'ampleur des enjeux à relever : la perspective de 9 milliards d'habitants contre 7 sur la planète à l'horizon 2050, plus d'un milliard de personnes qui souffrent toujours de la faim, un fossé entre pays riches, pays émergents et pays pauvres et des inégalités à l'intérieur des pays qui ne se réduisent pas, une raréfaction des ressources naturelles… Dans ce contexte, le développement de relations de coopération sur le mode bilatéral ou entre ensembles régionaux, qui redonnent la primauté aux questions sociales, environnementales, de recherche, de formation sur la seule libéralisation des échanges, doit être aussi appuyé.

***Une gouvernance repensée :***

La Conférence de Johannesburg, dans son plan d'action, insistait déjà sur le rôle important à conférer aux acteurs non étatiques dans la définition de stratégies au service d'un développement durable. Reste que leur participation aux grandes négociations internationales revêt un caractère trop informel et trop limité. Le développement durable interpelle tout un chacun dans ses modes de production, de consommation, de protection et de partage des biens publics mondiaux. Il requiert par conséquent une appropriation par tous les acteurs, indispensable à leur mobilisation dans les cadres démocratiques existants ou à créer: associations, syndicats, entreprises, avec la responsabilité sociale des entreprises, collectivités territoriales. C'est l'un des objectifs visés par ce projet d'avis que de s'intéresser à l'accès à l'information, à la participation du public aux processus décisionnels et à l'accès à la justice en matière d'environnement tels que le prévoit par exemple la Convention d'Aarhus. Au-delà, il conviendra de revenir sur la création d'une organisation mondiale de l'environnement et sur le rôle d'impulsion et d'entraînement qu'elle pourrait exercer sur les autres grandes institutions internationales (OMC, Banque mondiale,…) en termes d'ouverture aux organisations de la société civile et de prise en compte de leurs interventions selon des modalités de participation et d'accès aux espaces de négociation redéfinies.

© - copyright CESE - Novembre 2026